



PARTIE I- ETUDE DE FAISABILITE : CAHIER DES CHARGES DE NIVEAU 1 ET MODALITES DE FINANCEMENT AU TITRE DU FIR

A - Qu'est-ce qu'une étude de faisabilité ?

Afin d'évaluer d'une part les conditions de faisabilité de leur projet et de formaliser d'autre part l'organisation adéquate à mettre en œuvre, l'ARS Ile-de-France encourage les porteurs de projet de maison de santé à formaliser et à rédiger les volets suivants de leur projets :

- projet de santé collectif : qui soigne-t-on et avec quelles ressources ?
- modalité organisationnelle : comment fonctionne t'on en commun et que partage-t-on ?
- déclinaison architecturale : de quelles surfaces a-t-on besoin et comment les aménager ?
- quels sont les coûts d'amorçage et de création ?
- quels sont nos couts de fonctionnement et comment sont t'ils partagés ?
- quel sera notre logiciel de cabinet permettant prise en charge coordonnée ?
- quel est le montage juridique de notre projet dans sa perspective de fonctionnement ?

Une étude de faisabilité est une étape complexe dont le périmètre recouvre de multiples corps de métier comme l'expertise juridique, l'ingénierie économique, la programmation architecturale...

Or, les professionnels et autres acteurs associés à un projet de maison de santé ne disposent pas, le plus souvent, de l'ensemble des compétences requises dans ces différents domaines et du temps nécessaire à y consacrer. Par conséquent, l'appui d'une expertise extérieure peut dans de nombreux cas s'avérer utile. C'est pourquoi le recours à un cabinet de conseil spécialisé, sans être obligatoire, peut permettre de

faciliter cette première phase de conception notamment pour les projets ayant pour ambition une large coordination ou un regroupement au-delà de six professionnels de santé

B- Conditions de financement d'une étude de faisabilité

Pour tout projet, indépendamment de sa taille et de sa zone géographique d'implantation, le montant maximum alloué pour la réalisation d'une étude de faisabilité **ne pourra excéder un plafond de 35.000 €**. Il peut bien entendu être inférieur et dépend du périmètre de cette première phase de conception. Toute dépense faite dans cette phase de faisabilité sera déduite de la somme disponible en aide au démarrage de la Maison de Santé prévue au niveau II de ce cahier des charges.

Dans le cas où le coût de l'étude de faisabilité à engager excéderait ce plafond de 35 000€, les promoteurs du projet devront présenter des solutions de cofinancement.

C - Critères d'éligibilité au financement d'une étude de faisabilité

Trois critères d'éligibilité cumulatifs sont fixés. Chacun des critères est détaillé en Annexe 2 - Dossier FIR Etude de faisabilité MSP.

1. Aire géographique d'intervention de la maison de santé
2. Premiers éléments du projet de santé
3. Premiers éléments immobiliers

D - Modalités de dépôt d'une demande de financement au FIR au titre d'une étude de faisabilité

Un dossier sera considéré complet et pourra faire l'objet d'une instruction par le comité du Fonds d'Intervention Régional (FIR) si les pièces suivantes sont adressées à l'ARS **au moins 15 jours avant la tenue de la commission** :

- Dossier FIR Etude de Faisabilité MSP dûment complété (Annexe 2 – Dossier Type)
- Statuts signés de la structure porteuse de la demande de financement (Annexe 3 – Statuts type)
- Récépissé de déclaration de la structure porteuse du projet et de la demande de financement
- L'appel d'offres lancé auprès des prestataires (Annexe 4 – Appel d'offre Type et Annexe 5 – Liste des prestataires recensés par ARS Ile-de-France)

- La proposition commerciale du prestataire retenu ou à minima les devis présélectionnés si le choix n'est pas encore arrêté par les professionnels

Par ailleurs, préalablement à l'examen du dossier de demande de financement, la délégation territoriale de l'ARS concernée devra nécessairement s'être réunie avec les porteurs de projet dans l'objectif d'avoir un échange autour du projet sur différents aspects (projet de santé, projet professionnel, projet immobilier...) et d'évaluer par conséquent la cohérence d'une mise en œuvre d'une étude de faisabilité en regard du niveau de maturité du projet.